

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fonds vert – États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : 978-2-550-88061-5 (PDF)

ISBN : 978-2-550-88146-9 (imprimé)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2020

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats	5
État de l'excédent cumulé	6
État de la situation financière	7
État de la variation des actifs financiers nets	8
État des flux de trésorerie	9

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Statut constitutif et nature des activités	10
2. Principales méthodes comptables	10
3. Adoption de nouvelles normes comptables	14
4. Opération de restructuration	15
5. Intérêts et revenus de placement	16
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
7. Placements de portefeuille	17
8. Débiteurs	18
9. Contributions du gouvernement du Canada reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages	18
10. Contributions du gouvernement du Canada reportées afférentes aux immobilisations corporelles	19
11. Immobilisations corporelles	20
12. Obligations contractuelles et droits contractuels	22

13. Contributions – Gouvernement du Canada	24
14. Subventions octroyées	24
15. Opérations entre apparentés.....	24
16. Chiffres comparatifs	24
17. Évènement postérieur à la date des états financiers	25
18. Corrections d’erreurs (non auditées)	25



Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds vert (le "Fonds") ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre,

Marc Croteau

Québec, le 25 septembre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds vert (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, à l'exception de la note 18, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Des frais de gestion liés à la réalisation des activités et à l'administration du Fonds, totalisant 41,2 millions, ont été comptabilisés dans les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Au cours de mes travaux d'audit, je n'ai pas été en mesure d'obtenir l'ensemble des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer la réalité d'une partie importante de ces frais. Par conséquent, je n'ai pu déterminer si ces charges auraient dû faire l'objet d'ajustements.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Le Verificateur général du Québec a été nommé auditeur des états financiers du Fonds à compter du 1^{er} avril 2017. Par conséquent, les états financiers du Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2017 n'ont pas été audités. De plus, le présent rapport ne couvre pas la note complémentaire 18 des états financiers puisqu'elle concerne le redressement des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

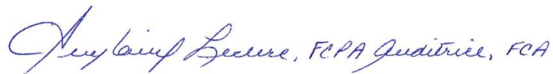
Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformité des opérations à la loi constitutive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Les aides financières accordées dans le cadre du Fonds sont octroyées par plusieurs organismes. Chaque organisme peut charger au Fonds des frais d'administration pour la gestion des aides accordées. Toutefois, en vertu de la loi constitutive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, chaque organisme doit obtenir l'approbation du Conseil de gestion du Fonds vert en ce qui concerne les frais d'administration en lien avec les aides financières accordées pour les changements climatiques. Pour l'exercice clos le 31 mars 2018, ces frais imputés par les organismes au Fonds sont de 34,4 millions de dollars. De plus, selon les ententes signées entre le Conseil de gestion du Fonds vert et chacun des organismes, les frais d'administration doivent être raisonnables et faire l'objet d'une approbation avant leur imputation. Du montant de 34,4 millions, 29,7 millions de dollars ont été imputés par des organismes sans obtenir l'approbation formelle du Conseil de gestion du Fonds vert, ce qui est non conforme aux dispositions de l'article 15.4.7 de la loi mentionnée précédemment.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink that reads "Guylaine Leclerc, FCPA Auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 25 septembre 2020

FONDS VERT
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal (Non audité) (Redressé note 18)
REVENUS			
Droits et permis			
Marché du carbone	540 800 000 \$	785 035 076 \$	266 007 315 \$
Redevances – Matières résiduelles	112 900 100	126 007 659	128 634 702
Redevances – Eau	3 000 000	3 259 301	3 309 324
	656 700 100	914 302 036	397 951 341
Intérêts et revenus de placements (note 5)	5 363 500	10 930 218	8 252 086
Contributions – Gouvernement du Canada (note 13)	21 914 900	8 317 451	25 913 537
Contributions – Société du Plan Nord		-	993 000
Contributions – MELCC ¹		-	13 693 313
Amendes et sanctions		-	2 862 607
Ventes de biens et de services		-	4 376 850
Autres revenus		-	1 306 431
	683 978 500	933 549 705	455 349 165
CHARGES			
Subventions octroyées (note 14)	706 178 167	703 810 733	724 844 368
Opération de restructuration (note 4)		86 724 956	-
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	59 813 877	38 707 339	55 033 379
Frais de gestion liés à l'administration	5 002 429	2 460 766	2 524 824
Amortissement des immobilisations corporelles	4 282 400	1 026 360	2 790 447
Créances douteuses		20 045	207 915
	775 276 873	832 750 199	785 400 933
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(91 298 373) \$	100 799 506 \$	(330 051 768) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

¹ MELCC- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

FONDS VERT
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget ²	2018 Réal	2017 Réal (Non audité) (Redressé note 18)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI		870 062 557 \$	1 168 538 439 \$
Corrections d'erreurs (note 18)		1 196 889	32 772 775
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT REDRESSÉ		871 259 446	1 201 311 214
Excédent (déficit) de l'exercice	(91 298 373)	100 799 506	(330 051 768)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		972 058 952 \$	871 259 446 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

² Certaines données du budget 2017-2018 ont été ajustées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée dans les états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	1 018 873 242 \$	946 877 411 \$
Placements de portefeuille (note 7)	275 361 128	145 717 820
Débiteurs (note 8)	29 138 469	37 360 246
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	20 848 361	18 636 438
	1 344 221 200	1 148 591 915
PASSIFS		
Frais de gestion et charges à payer	9 910 441	12 984 667
Subventions à payer	366 407 196	307 552 901
Revenus perçus d'avance	-	120 826
Contributions du gouvernement du Canada reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages (note 9)	-	21 283 500
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 10)	-	16 888 396
	376 317 637	358 830 290
ACTIFS FINANCIERS NETS	967 903 563	789 761 625
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	4 155 389	81 497 821
EXCÉDENT CUMULÉ	972 058 952 \$	871 259 446 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 12)
ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques

FONDS VERT
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal (Non audité) (Redressé note 18)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(91 298 373) \$	100 799 506 \$	(330 051 768) \$
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 473 500)	(716 751)	(4 405 304)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	8 556 200	-	-
Transferts d'immobilisations corporelles		77 032 823	(9 758 220)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 282 400	1 026 360	2 790 447
	3 365 100	77 342 432	(11 373 077)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(87 933 273)	178 141 938	(341 424 845)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	770 748 300	831 630 386	1 125 759 712
CORRECTIONS D'ERREURS (note 18)		(41 868 761)	5 426 758
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT REDRESSÉS		789 761 625	1 131 186 470
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN	682 815 027 \$	967 903 563 \$	789 761 625 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS VERT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	100 799 506 \$	(330 051 768) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Opération de restructuration	55 881 784	-
Contribution - MELCC	-	(13 693 313)
Amortissement des primes/escomptes sur placements	3 785 401	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 026 360	2 790 447
Virement des contributions reportées aux résultats	-	(3 768 670)
	161 493 051	(344 723 304)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 944 409)	(6 792 352)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	(2 211 923)	(18 243 868)
Frais de gestion et charges à payer	1 055 106	2 964 611
Subventions à payer	58 854 295	197 451 854
Revenus perçus d'avance	329 681	120 826
	56 082 750	175 501 071
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	217 575 801	(169 222 233)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(667 231 959)	(55 422 307)
Produit de dispositions de placements	520 040 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(147 191 959)	(55 422 307)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(716 751)	(4 405 304)
Transferts d'immobilisations corporelles	2 328 740	3 935 093
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	1 611 989	(470 211)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	71 995 831	(225 114 751)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	946 877 411	1 171 992 162
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 018 873 242 \$	946 877 411 \$
LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:		
Avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu	58 974 000 \$	55 264 867 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	959 899 242	891 612 544
	1 018 873 242 \$	946 877 411 \$
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	7 144 817 \$	8 252 086 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds vert (ci-après le "Fonds"), constitué en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001), relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce Fonds est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.1 de sa loi constitutive. Dans la réalisation de sa mission, le Fonds vert travaille en partenariat avec plusieurs ministères et organismes.

La sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (RLRQ, 2017, chapitre 4) (la "Loi modifiée"), a introduit d'importants changements à la loi constitutive du MELCC concernant la gouvernance du Fonds vert le 23 mars 2017. La création du FPEDHÉ³ issue de la scission du Fonds vert constitue l'un des changements importants introduits par la Loi modifiée de même que la création du Conseil de gestion du Fonds vert.

Conséquemment, au 1^{er} avril 2017, les actifs, passifs et les obligations contractuelles liés aux activités relatives à la gestion des barrages publics et à d'autres éléments liés à la protection de l'environnement ont été transférés du Fonds vert au Fonds de la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et des revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

³ FPEDHÉ – Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Droits et permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le Fonds accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et se divisent en trois catégories :

- A- Marché du carbone : les revenus générés par le marché du carbone proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RLRQ, chapitre Q-2, r.46.1)
- B- Revenus provenant du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ, chapitre Q-2, r.43);
- C- Revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (RLRQ, chapitre Q-2, r.42.1).

Contributions

Les revenus provenant des contributions du gouvernement du Canada, de la Société du Plan Nord et du MELCC sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions sont présentées en contributions reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Amendes et sanctions

Les revenus d'amendes et sanctions sont constatés lorsqu'ils sont exigibles.

Ventes de biens et services

Les revenus provenant de la vente de biens et services sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation de services.

Intérêts et revenus de placements

Les revenus d'intérêts, les revenus sur les débiteurs et les revenus de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'encaisse, de l'avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont en général une échéance inférieure ou égale à trois mois suivant la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placements.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est capitalisé contre la valeur des placements.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS

Contributions reportées

Les contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages pour la réfection et la mise aux normes ainsi que pour l'entretien et l'exploitation sont constatés à titre de revenus de façon linéaire sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

Les contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles sont constatées à titre de revenus de façon linéaire sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties linéairement sur leur durée de vie utile prévue en fonction des durées suivantes :

Catégories	Durée
Bâtiment	40 ans
Aménagement	10 ans
Matériel et équipement	10 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Barrages	40 ans
Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient mises en services. De plus, les terrains ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2017, le Fonds a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme		Adoption
SP 2200	<i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210	<i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320	<i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380	<i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420	<i>Opérations interentités</i>	Prospective
SP 3430	<i>Opérations de restructuration</i>	Prospective par anticipation

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'évènement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

Le chapitre SP3430 établit des normes sur la comptabilisation des opérations de restructuration et sur les informations à fournir à leur sujet, par les cédants et les cessionnaires qui transfèrent et reçoivent respectivement des actifs et/ou des passifs ainsi que la responsabilité des programmes ou activités auxquels ils se rattachent.

L'adoption des normes SP 2200, SP 3210, SP 3320, SP 3380 et SP 3420 n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière du Fonds. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires. Bien que le chapitre SP 3430 *Opérations de restructuration* devait s'appliquer aux opérations de restructuration qui ont lieu au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018, le Fonds a appliqué le chapitre par anticipation au 1^{er} avril 2017.

4. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la Loi modifiée, le Fonds, un fonds spécial du périmètre comptable du gouvernement, a transféré la responsabilité de certaines activités au FPEDHÉ auquel il est apparenté. Au 1^{er} avril 2017, le Fonds a procédé au transfert des actifs et des passifs liés aux responsabilités transférées au FPEDHÉ. L'effet net de l'opération de restructuration a été constaté à l'état des résultats au poste de charges « Opération de restructuration » au montant de 86 724 956\$. Aucune compensation n'a été reçue ou versée en contrepartie. Les charges encourues pour réaliser cette opération de restructuration ont été constatées à l'état des résultats dans les frais de gestion liés à l'administration.

Au 1^{er} avril 2017, la nature et la valeur comptable des actifs et des passifs transférés sont les suivants:

	1^{er} avril 2017
ACTIFS FINANCIERS	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 843 172 \$ ⁴
Placements de portefeuille	13 763 250
Débiteurs	10 166 186
	<u>54 772 608</u>
PASSIFS	
Frais de gestion et charges à payer	4 129 332
Revenus perçus d'avance	450 507
Contributions du gouvernement du Canada reportées	
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages	21 283 500
Afférentes aux immobilisations corporelles	16 888 396
	<u>42 751 735</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>12 020 873</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	74 704 083
EXCÉDENT CUMULÉ	<u><u>86 724 956 \$</u></u>

⁴ La trésorerie et équivalent de trésorerie de 36 298 997\$ a été compensée du dû au Fonds général du fonds consolidé du revenu de 5 455 825\$

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

4. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (suite)

Les activités transférées avaient généré, pour l'exercice clos le 31 mars 2017, les revenus et les charges suivants :

	2017
	(Non audité)
REVENUS	
Droits et permis	
Marché du carbone	- \$
Redevances	13 434 816
Contributions – Gouvernement du Canada	5 072 707
Contributions – Société du Plan Nord	993 000
Contributions – MELCC	13 693 313
Amendes et sanctions	2 862 607
Ventes de biens et de services	4 376 850
Intérêts et revenus de placements	1 167 047
Autres revenus	1 306 431
	42 906 771
CHARGES	
Subventions octroyées	496 833
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	21 280 069
Frais de gestion liés à l'administration	1 288 841
Amortissement des immobilisations corporelles	863 272
Créances douteuses	207 915
	24 136 930
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	18 769 841 \$

5. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	2018	2017
		(Non audité)
		(Redressé note 18)
Revenus d'intérêts – Trésorerie et équivalents de trésorerie	195 515 \$	47 521 \$
Revenus d'intérêts – Débiteurs	436 759	443 128
Revenus de placement de portefeuille	10 297 944	7 761 437
	10 930 218 \$	8 252 086 \$

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Trésorerie - Encaisse	- \$	502 819 197 \$
Avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 1,25 % (0,20 % au 31 mars 2017)	58 974 000	55 264 867
Placements		
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,50 %, échu le 3 avril 2017	-	249 993 150
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,25 %, échéant le 3 avril 2018	787 486 053	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,25 %, échéant le 3 avril 2018	3 534 758	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 1,25 %, échéant le 3 avril 2018	168 878 431	-
Billet à escompte, taux d'intérêt de 0,50 %, échu le 3 avril 2017	-	24 699 323
Billet à escompte, taux d'intérêt de 0,50 %, échu le 3 avril 2017	-	12 899 647
Billet à escompte, taux d'intérêt de 0,50 %, échu le 3 avril 2017	-	101 201 227
	959 899 242	388 793 347
	1 018 873 242 \$	946 877 411 \$

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2018	2017 (Non audité)
Obligation de Financement-Québec, taux d'intérêt de 1,32 %, échéant le 1 ^{er} juin 2018 (Fiducie – Changements climatiques)	200 207 273 \$	- \$
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,50 %, échéant le 19 décembre 2018 (Fiducie – Changements climatiques)	75 153 855	-
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 0,65 %, échu le 25 avril 2017 (Fiducie – Matières résiduelles)	-	20 116 624
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 0,68 %, échu le 1 ^{er} juin 2017 (Fiducie – Matières résiduelles)	-	9 988 688
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 3,50 %, échu le 1 ^{er} décembre 2017 (Fiducie – Changement climatiques)	-	101 849 258
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt variant de 4,92 % à 4,97 %, échéant entre le 1 ^{er} juin 2018 et le 1 ^{er} avril 2026 (Fiducie - Barrage)	-	13 763 250
	275 361 128 \$	145 717 820 \$

La juste valeur des placements au 31 mars 2018 est de 275 522 591\$ et de 148 137 579\$ au 31 mars 2017.

8. DÉBITEURS

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	25 146 882 \$	22 255 470 \$
Redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau	1 751 085	1 653 499
Redevances exigibles sur les changements climatiques	980 246	803 608
Intérêts sur placements et trésorerie et équivalent de trésorerie	429 043	1 204 431
Attestations d'assainissement	-	4 715 567
Autres	851 193	7 862 308
	29 158 449	38 494 883
Moins : Provision pour créances douteuses	(19 980)	(1 134 637)
	29 138 469 \$	37 360 246 \$

9. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada trois barrages. Une compensation financière de 44 120 000\$ est associée à ces transferts; soit 28 590 000\$ pour la réfection et la mise aux normes des barrages et 15 530 000\$ pour l'exploitation et l'entretien des barrages. Selon l'entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire exclusivement pour la réfection et la mise aux normes, l'exploitation et l'entretien des trois barrages sur une période de vingt ans à compter de la date de transfert.

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Pour la réfection et la mise aux normes		
Solde au début	14 295 000 \$	15 724 500 \$
Transferts au FPEDHÉ	(14 295 000)	-
Virement aux résultats de l'exercice	-	(1 429 500)
	-	14 295 000
Pour l'exploitation et l'entretien		
Solde au début	6 988 500	7 765 000
Transferts au FPEDHÉ	(6 988 500)	-
Virement aux résultats de l'exercice	-	(776 500)
	-	6 988 500
Solde à la fin	- \$	21 283 500 \$

10. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada trois barrages. Deux barrages ont été transférés immédiatement, soit le barrage de Kipawa et le barrage Des Quinze, pour une valeur de 1\$. À la suite de sa réfection par le gouvernement du Canada, un troisième barrage, soit le barrage Lanier d'une valeur de 25 982 147\$ a été transféré au gouvernement du Québec, le 15 octobre 2010. La valeur de ce barrage est amortie sur une période de 20 ans.

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Barrages reçus par donation du gouvernement du Canada		
Solde au début	16 888 396 \$	18 187 501 \$
Virement aux résultats de l'exercice	-	(1 299 105)
Transferts au FPEDHÉ	(16 888 396)	-
Solde à la fin	- \$	16 888 396 \$

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Barrages	Développement informatique	Matériel et équipement en cours	Barrages en cours	Développement informatique en cours	2018
Coût										
Solde au début	1 361 170 \$	891 635 \$	649 394 \$	34 046 \$	25 985 903 \$	5 252 619 \$	91 325 \$	51 603 473 \$	3 841 900 \$	89 711 465 \$
Acquisitions d'immobilisation corporelles	-	-	205 221	-	-	-	-	-	511 530	716 751
Transferts au FPEDHÉ	(1 361 170)	(18 093)	(354 620)	(22 598)	(25 985 903)	-	(74 250)	(51 603 473)	-	(79 420 107)
Transferts au MELCC	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 390 981)	(2 390 981)
Solde à la fin	-	873 542	499 995	11 448	-	5 252 619	17 075	-	1 962 449	8 617 128
Amortissement cumulé										
Solde au début	221 189	390 698	426 279	21 933	4 166 548	2 986 997	-	-	-	8 213 644
Reclassement de catégorie	-	-	(189)	189	-	-	-	-	-	-
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	87 354	35 779	3 627	-	899 600	-	-	-	1 026 360
Transferts au FPEDHÉ	(221 189)	(15 831)	(290 841)	(21 615)	(4 166 548)	-	-	-	-	(4 716 024)
Transferts au MELCC	-	-	-	2 596	-	(64 837)	-	-	-	(62 241)
Solde à la fin	-	462 221	171 028	6 730	-	3 821 760	-	-	-	4 461 739
Valeur comptable nette	- \$	411 321 \$	328 967 \$	4 718 \$	- \$	1 430 859 \$	17 075 \$	- \$	1 962 449 \$	4 155 389 \$

Les immobilisations corporelles transférées au FPEDHÉ représentant un montant de 74 704 083\$ n'ont eu aucune incidence sur la trésorerie du Fonds.

Au 1^{er} avril 2017, suite à l'opération de restructuration, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 3 697 078\$ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

FONDS VERT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2018

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Terrain	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Barrages	Développement informatique	Aménagement en cours	Matériel et équipement en cours	Barrages en cours	Développement informatique en cours	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Coût												
Solde au début	716 \$	1 361 170 \$	935 882 \$	5 416 209 \$	482 746 \$	25 982 147 \$	7 474 175 \$	1 001 \$	8 940 \$	35 281 513 \$	3 761 252 \$	80 705 751 \$
Reclassement de catégorie	-	-	-	-	-	-	627 345	-	-	-	(627 345)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-	35 612	31 162	11 448	3 756	58 257	-	91 325	2 628 647	1 545 097	4 405 304
Dispositions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(154 818)	-	-	-	-	-	-	(154 818)
Transfert du MELCC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 693 313	-	13 693 313
Transferts au MELCC	(716)	-	(79 859)	(4 797 977)	(305 330)	-	(2 907 158)	(1 001)	(8 940)	-	(837 104)	(8 938 085)
Solde à la fin	-	1 361 170	891 635	649 394	34 046	25 985 903	5 252 619	-	91 325	51 603 473	3 841 900	89 711 465
Amortissement cumulé												
Solde au début	-	187 159	347 663	3 109 770	356 800	3 515 398	3 064 216	-	-	-	-	10 581 006
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	34 030	94 406	497 717	52 709	651 150	1 460 435	-	-	-	-	2 790 447
Dispositions d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	(154 818)	-	-	-	-	-	-	(154 818)
Transferts au MELCC	-	-	(51 371)	(3 181 208)	(232 758)	-	(1 537 654)	-	-	-	-	(5 002 991)
Solde à la fin	-	221 189	390 698	426 279	21 933	4 166 548	2 986 997	-	-	-	-	8 213 644
Valeur comptable nette	- \$	1 139 981 \$	500 937 \$	223 115 \$	12 113 \$	21 819 355 \$	2 265 622 \$	- \$	91 325 \$	51 603 473 \$	3 841 900 \$	81 497 821 \$

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2023, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2018					Total
	2019	2020	2021	2022	2023	
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>						
Transferts						
Ententes autres qu'en capital	11 243 119 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	11 243 119 \$
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	2 846 048	520 272	-	-	-	3 366 320
Fonctionnement						
Approvisionnement en biens et services	1 977 811	917 865	321 898	-	-	3 217 574
Sous-total	16 066 978	1 438 137	321 898	-	-	17 827 013
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>						
Transferts						
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	127 600 686	49 716 900	37 238 395	7 950 094	4 574 573	227 080 648
Ententes autres qu'en capital	38 225 276	14 177 453	2 785 572	26 965	-	55 215 266
Fonctionnement						
Approvisionnement en biens et services	1 651 990	551 089	282 500	120 311	-	2 605 890
Sous-total	167 477 952	64 445 442	40 306 467	8 097 370	4 574 573	284 901 804
Total	183 544 930 \$	65 883 579 \$	40 628 365 \$	8 097 370 \$	4 574 573 \$	302 728 817 \$

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2025, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>								
Transferts								
Remboursement du coût des immobilisations corporelles liées aux obligations contractuelles	3 880 029 \$	5 324 584 \$	6 655 729 \$	1 331 146 \$	1 259 509 \$	- \$	- \$	18 450 997 \$
Remboursement du coût des immobilisations corporelles non liées aux obligations contractuelles	12 784 063	5 489 956	17 565 672	31 897 021	18 604 346	9 432 235	1 845 624	97 618 917
Total	16 664 092 \$	10 814 540 \$	24 221 401 \$	33 228 167 \$	19 863 855 \$	9 432 235 \$	1 845 624 \$	116 069 914 \$

13. CONTRIBUTIONS - GOUVERNEMENT DU CANADA

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Transferts du gouvernement du Canada	8 317 451 \$	22 408 430 \$
Virement des contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages	-	1 299 107
Virement des contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	-	2 206 000
	8 317 451 \$	25 913 537 \$

14. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2018	2017 (Non audité) (Redressé note 18)
Subvention pour support aux activités autres qu'en capital	623 896 245 \$	635 662 648 \$
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	79 708 026	88 400 122
Subvention pour le fonctionnement et approvisionnements en biens et services	206 462	781 598
	703 810 733 \$	724 844 368 \$

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du Ministre, du Sous-ministre et du directeur du cabinet. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les frais de gestions liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tel que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2018.

17. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 31 octobre 2019, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé le projet de loi 44, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification*. Si ce projet de loi est sanctionné, cela entraînera le transfert des activités de redevances pour l'eau et des matières résiduelles du Fonds au FPEDHÉ. Il n'est pas possible pour l'instant d'évaluer les incidences financières de cette opération sur le Fonds.

18. CORRECTIONS D'ERREURS (non auditées)

Les états financiers non audités de l'exercice clos le 31 mars 2017 ont été redressés afin de corriger plusieurs traitements comptables qui ne respectaient pas les indications des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales corrections d'erreurs sont les suivantes:

- 1- Corriger la comptabilisation de la charge de subventions octroyées afin de respecter les indications des normes SP 3410 Paiements de transfert.
- 2- Corriger la comptabilisation de certaines immobilisations, du transfert du barrage des Quinze ainsi que des travaux de réfection afin de respecter les indications des normes SP 3150 Immobilisation corporelles.
- 3- Corriger la comptabilisation de certains revenus et des comptes à recevoir afin de respecter les indications des normes SP 3210 Actifs

Ces corrections d'erreurs ont été appliquées rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers:

	2017
	(Non audité)
	<u> \$ </u>
ÉTATS DES RÉSULTATS	
Revenus	
Droit et permis – Redevances – Matières résiduelles	134 675
Intérêt et revenus de placements	17 161
Contributions - Gouvernement du Canada	17 709 640
Contributions - Société du Plan Nord	993 000
Contributions - MELCC	13 693 313
Amendes et sanctions	<u>117 775</u>
	<u>32 665 564</u>

18. CORRECTIONS D'ERREURS (suite)

	2017
	(Non audité)
Charges	\$
Subventions octroyées	64 357 595
Frais de gestion reliés à la réalisation des activités	(3 114 507)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 790 447
Créances douteuses	207 915
	<u>64 241 450</u>
Déficit de l'exercice	31 575 886
ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	
Excédent cumulé au début	32 772 775
Déficit de l'exercice	31 575 886
Excédent cumulé à la fin	1 196 889
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	55 264 867
Débiteurs	(52 983 030)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	18 636 438
	<u>20 918 275</u>
Passifs	
Frais de gestion et charges à payer	1 702 279
Subventions à payer	61 184 570
Revenus perçus d'avance	120 826
Contributions du gouvernement du Canada reportées – Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages	570 443
Contribution du gouvernement du Canada reportées – Afférentes aux immobilisations corporelles	(791 082)
	<u>62 787 036</u>
Actifs financiers nets	(41 868 761)
Actifs non financiers	
Immobilisations corporelles	43 065 650
Excédent cumulé	1 196 889

18. CORRECTIONS D'ERREURS (suite)

	2017
	(Non audité)
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	\$
Déficit de l'exercice	31 575 886
Variations due aux immobilisations corporelles	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 622 737
Transferts d'immobilisations corporelles	(13 693 313)
Amortissement des immobilisations corporelles	(403 583)
Diminution des actifs financiers nets	47 295 519
Actifs financiers au début	5 426 758
Actifs financiers à la fin	(41 868 761)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	
Activités de fonctionnement	
Déficit de l'exercice	31 575 886
Éléments sans incidence sur la trésorerie:	
Contributions -MELCC	13 693 313
Disposition d'immobilisations corporelles	(154 818)
Amortissement des immobilisations corporelles	(403 583)
Virement des contributions reportées aux résultats	(491 334)
	<u>(45 336 266)</u>
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :	
Débiteurs	49 992 952
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	(18 243 868)
Frais de gestion et charges à payer	1 702 279
Subventions à payer	64 462 576
Revenus perçus d'avance	120 826
	<u>98 034 765</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	52 698 499
Activités d'investissement en immobilisations	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 622 737)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	(3 780 275)
Transferts d'immobilisations corporelles	3 935 093
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(1 467 919)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(51 230 580)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 034 287
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN	55 264 867



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 